Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada

Environnement et Changement climatique Canada

2018-2019

Plan ministériel

L'honorable Catherine McKenna C.P., députée
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Canada

Plan ministériel 2018-2019

Publié aussi en anglais sous le titre :
2018–19 Departmental Plan

No de cat. : En1-65F-PDF
ISSN : 2371-7866

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec SPAC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du changement climatique, 2017.

Also available in English

Table des matières

Message de la ministre 1
Aperçu de nos plans 3
Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement 6
Responsabilités essentielles 6
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques 6
Prévention et gestion de la pollution 13
Préservation de la nature 18
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales 22
Services internes 25
Dépenses et ressources humaines 27
Dépenses prévues 27
Ressources humaines prévues 31
Budget des dépenses par crédits voté 32
État des résultats condensé prospectif 33
Renseignements supplémentaires 34
Renseignements ministériels 34
Profil de l'organisation 34
Raison d'être, mandat et rôle 35
Contexte opérationnel et principaux risques 35
Cadre de présentation de rapports 36
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes 40
Tableaux de renseignements supplémentaires 40
Dépenses fiscales fédérales 40
Coordonnées de l'organisation 40
Annexe : définitions 41
Notes en fin d'ouvrage 44

Message de la ministre

À titre de ministre d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), j'ai le plaisir de présenter le Plan ministériel 2018-2019.

Le gouvernement du Canada croit qu'une économie forte et un environnement sain vont de pair. Ceci sous-tend la planification prospective d'ECCC. Le présent document décrit les plans et priorités du ministère et établit les résultats qu'il cherche à obtenir pour la population canadienne.

Il faut relever les défis que posent les changements climatiques pour assurer un meilleur avenir pour les prochaines générations. La mise en œuvre, au cours de la prochaine année, du Cadre pancanadien (CP) sur la croissance propre et les changements climatiques constitue une étape essentielle pour assurer cet avenir.

À cette fin, nous continuerons de collaborer avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et d'autres afin d'améliorer les résultats dans le cadre du CP. Ensemble, nous redoublerons d'efforts pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, favoriser une croissance propre, mettre au point des instruments réglementaires, soutenir l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, mettre en œuvre la tarification du carbone, investir dans l'économie à faibles émissions de carbone, et contribuer aux mesures internationales en matière de changement climatique.

Mes représentants et moi formerons des partenariats avec d'autres gouvernements pour stimuler l'action mondiale en matière de climat, notamment dans le cadre de la réunion ministérielle sur la lutte contre les changements climatiques, que nous co-présidons avec l'Union européenne et la Chine, de l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon, avec le Royaume-Uni, qui vise à encourager l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon à l'échelle mondiale, et de la gestion des substances nocives pour la santé humaine et l'environnement. Nous continuerons d'apporter une précieuse contribution aux forums internationaux, comme la conférence annuelle des Nations Unies sur les changements climatiques visant à donner suite à l'Accord de Paris et la conférence du Protocole de Montréal, et nous jouerons un rôle important pour soutenir la présidence canadienne du G7 en collaborant sur les changements climatiques, les océans et l'énergie propre.

En 2018-2019, nous nous efforcerons également d'empêcher que le déclin des espèces en péril se poursuive, de rétablir des populations viables de ces espèces, de soutenir et d'améliorer la biodiversité partout au Canada et d'élargir les réserves nationales de faune, les refuges d'oiseaux migrateurs et les aires protégées du Canada. Ces travaux seront effectués grâce à l'investissement historique de 1,3 milliards de dollars sur cinq ans pour la conservation de la nature qui ont été annoncés dans le budget de 2018.

Le gouvernement du Canada respecte son engagement à établir de meilleures règles d'examen des grands projets. Les nouvelles règles régissant les processus d'évaluation et de réglementation environnementale protégeront notre environnement, nos poissons et nos cours d'eau, rétabliront la confiance du public et favoriseront la création d'emploi et de possibilités économiques. La nouvelle approche d'évaluation environnementale tiendra mieux compte des effets cumulatifs et appliquera la science et les connaissances traditionnelles autochtones afin de renforcer les évaluations.

Le budget de 2018 prévoit un financement de 130,3 millions de dollars sur cinq ans pour mener à bien la modernisation des systèmes de prévision et d'alerte météorologiques du Canada et revitaliser les stations de surveillance des eaux de façon à améliorer les prévisions hydrologiques. Ces nouvelles mesures permettront de fournir à la population canadienne des données exactes et à jour sur les conditions météorologiques et environnementales. Il s'agit notamment d'étudier et d'appliquer de nouvelles technologies pour obtenir plus rapidement des données météorologiques, hydrologiques et environnementales plus fiables.

Le superordinateur dont ECCC s'est récemment doté permettra une meilleure intégration des données et offrira des applications qui dépasseront de beaucoup nos capacités actuelles de prévision météorologique et environnementale.

Je vous invite à lire ce plan pour en savoir plus sur les priorités d'ECCC et sur notre engagement à les mettre en œuvre afin d'assurer un avenir plus propre et plus prospère.

L'honorable Catherine McKenna, C. P., députée
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Aperçu de nos plans

Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques

Le ministère reste déterminé à mettre en œuvre le Cadre pancanadien (CP) sur la croissance propre et les changements climatiques.

Les prises de décisions fondées sur des données probantes et les partenariats sont essentiels à la mise en œuvre fructueuse et continue du CP : la mobilisation de tous les partenaires, y compris les peuples autochtones (voir l'encadré) et les spécialistes externes sur la croissance propre et les changements climatiques, demeureront une priorité.

ECCC collaborera avec les provinces et territoires afin de fixer un prix sur les émissions de carbone partout au pays, de financer l'innovation en matière de croissance propre et les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de créer des emplois grâce au Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

Le ministère créera également le Centre canadien des services climatiques qui constituera un point d'accès centralisé aux renseignements, données et outils environnementaux et aux modèles climatiques pour répondre au large éventail de besoins de divers utilisateurs.

Le Canada continuera d'inciter à l'action sur les changements climatiques, les océans et l'énergie propre. Le Canada accueillera le Sommet des dirigeants du G7 en juin 2018 et fera progresser la mise en œuvre de l'Accord de Paris à la 24e Conférence des Parties (CdP 24) en décembre 2018 de sorte à ce que des mesures sur le climat soient en place pour les générations à venir.

Le Canada continuera à renforcer les relations internationales et s'assurera que les accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux reflètent les priorités environnementales du Canada.

Mobilisation des peuples autochtones en matière de croissance propre et des changements climatiques

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement à renouveler sa relation avec les peuples autochtones dans la voie de réconciliation, ECCC fera participer les peuples autochtones aux projets et décisions en matière de croissance propre et de changements climatiques. ECCC collaborera ainsi avec les Premières Nations (Assemblée des Premières Nations), les Métis (Ralliement national des Métis) et les Inuits (Inuit Tapiriit Kanatami). Ces partenaires apporteront leurs points de vue et connaissances aux discussions et aux décisions, et renforceront leur participation à propos des enjeux du changement climatique qui ont des impacts particuliers et disproportionnés sur les peuples autochtones, particulièrement sur ceux qui vivent dans des régions côtières, nordiques ou éloignées.

Le ministère continuera de travailler à l'avancement de projets de réglementation visant à réduire les émissions de GES. Les travaux de réglementation visant à réduire les émissions de polluants comme le carbone noir, le méthane, l'ozone troposphérique et les hydrofluorocarbures (HFC) continueront aussi d'être prioritaires. Ainsi, ECCC finalisera les règlements visant à limiter les émissions de GES des véhicules lourds et continuera l'administration des règlements visant à limiter les émissions de GES des véhicules légers, à établir des normes relatives au carburant propre et à réduire les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier et mettra à jour la réglementation afin d'accélérer l'abandon progressif de la production traditionnelle d'électricité à partir du charbon.

Engagement à l'égard de l'expérimentation : Travail du groupe sur la détermination des peines

ECCC poursuivra le travail de son initiative visant à normaliser les recommandations sur la détermination des peines dans le but d'augmenter les pénalités. Des pénalités adéquates et significatives ont un effet dissuasif, réduisant ainsi le nombre de violations aux lois environnementales fédérales, qui à leur tour réduit les dommages causés à l'environnement. Les amendes imposées par les tribunaux pour des violations aux lois environnementales fédérales sont investies au Fonds pour dommages à l'environnement, finançant des projets qui favorisent l'environnement.

Prévention et gestion de la pollution

ECCC continuera de protéger la population canadienne et l'environnement contre les substances nocives en effectuant des évaluations scientifiques des substances et en élaborant et en mettant en œuvre des mesures de contrôle tel que des règlements. En 2018-2019, le ministère mettra en œuvre des règlements pour interdire l'amiante au Canada, limiter les émissions toxiques des raffineries et des autres usines pétrochimiques et réduire les contaminants résultant de l'extraction minière dans les effluents.

Constituant une des grandes ressources naturelles du Canada, les lacs et rivières du pays répondent à des besoins économiques et récréatifs, fournissent de l'eau potable à des millions de Canadiens et abritent une grande diversité d'espèces sauvages. Le ministère collaborera avec les collectivités et les partenaires provinciaux et autochtones et à l'amélioration de la qualité de l'eau.

La protection des collectivités et espèces côtières constitue une priorité fédérale. Ainsi, le ministère appliquera son expertise scientifique et renforcera sa capacité pour réagir aux urgences environnementales en milieu marin. En outre, ECCC effectuera des inspections et administrera des programmes comme l'immersion en mer afin de contribuer à la protection des baleines et d'autres espèces contre la pollution marine.

ECCC poursuivra également ses travaux d'amélioration de la qualité de l'air afin de mieux protéger la santé et l'environnement de la population canadienne, notamment en continuant de collaborer avec Santé Canada et ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones à la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air.

Conservation de la nature

Pour protéger la biodiversité et les habitats essentiels des espèces en péril, le ministère mettra en œuvre le Patrimoine naturel du Canada, lequel représente l'un des investissements les plus importants dans la conservation de la nature de l'histoire du Canada. ECCC collaborera avec ses partenaires au pays en vue d'atteindre l'objectif ambitieux de conservation de 17 % de la superficie des zones terrestres et d'eaux intérieures et de 10 % des zones côtières et marines d'ici 2020.

ECCC continuera de protéger les oiseaux migrateurs et les espèces en péril notamment en établissant des aires protégées. En 2018, le ministère poursuivra ses travaux visant à désigner la réserve nationale de faune en milieu marin des îles Scott comme un habitat important pour les oiseaux migrateurs.

En outre, ECCC s'efforcera de protéger les populations et les habitats d'un certain nombre d'espèces prioritaires comme le caribou. Afin de protéger l'habitat du caribou, la réserve nationale de faune Edéhzhíe sera établie et gérée en collaboration avec les Premières nations Dehcho. Finalement, les travaux commenceront sur le Fonds pour la nature à l'aide de partenaires ministériels, sans but lucratif, provinciaux, territoriaux et autres partenaires, pour permettre au gouvernement de préserver des terres privées, de soutenir des efforts de protection des espèces des provinces et des territoires, et de renforcer la capacité des peuples autochtones de conserver les terres et les espèces.

Dans le cadre du nouveau régime proposé d'évaluation des impacts, ECCC continuera de fournir des conseils et des connaissances d'experts, en appui aux évaluations des impacts, dans les domaines liés à son mandat. De plus, le ministère soutiendra l'élaboration d'une nouvelle approche d'évaluation des effets cumulatifs afin d'aborder certains des grands enjeux liés au développement.

Prévisions météorologiques et environnementales

Comme les changements climatiques contribuent à des phénomènes météorologiques plus violents, ECCC mettra davantage l'accent sur la collecte et la communication d'information sur ces phénomènes. De nouveaux radars et superordinateurs permettront au ministère d'accroître sa capacité de diffuser en temps opportun des avertissements exacts de phénomènes météorologiques comme des tempêtes, des tornades et des inondations. Les collectivités, les secteurs économiques et les utilisateurs visés continueront de profiter des prévisions météorologiques et environnementales qu'ECCC fournit 24 heures par jour, sept jours par semaine.

De nouveaux investissements, dans le budget 2018, permettront à ECCC d'améliorer les services météorologiques et les services relatifs à l'eau que les Canadiens reçoivent, en renforçant la recherche scientifique à la base de ces services et en améliorant sa capacité à fournir plus tôt de l'information plus précise sur les conditions environnementales et les situations extrêmes comme le temps violent et les inondations. ECCC améliorera les infrastructures matérielles, ainsi que les capacités en matière de services techniques et d'ingénierie soutenant le programme de surveillance de la quantité de l'eau. Le ministère cherchera de nouvelles technologies novatrices pour mesurer l'eau et renforcera davantage sa capacité à produire des prévisions relatives à l'eau.

Engagement à l'égard de l'expérimentation : Mise en œuvre de la recherche et conception en matière d'expérience utilisateur pour le rapport d'étape de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

ECCC mettra en œuvre les résultats d'une approche de conception axée sur l'utilisateur visant l'identification, la compréhension et l'atteinte des besoins des utilisateurs en matière de rapport d'étape de la SFDD. L'approche a été fondée sur un processus itératif de conception et un essai de convivialité axé sur l'observation des utilisateurs effectuant des tâches réelles liées à la SFDD.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats prévus d'Environnement et Changement climatique Canada consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement

Responsabilités essentielles

Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques

Description

Par une collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les parties prenantes et des experts externes, le ministère soutiendra et coordonnera la mise en œuvre du cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques; s'employer à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES); mener la croissance propre; mettre au point des instruments réglementaires; soutenir les entreprises et les Canadiens pour s'adapter et devenir plus résilients aux changements climatiques; et contribuer aux mesures prises sur le plan international pour les changements climatiques pour augmenter les avantages globaux.

Faits saillants de la planification

ECCC continuera de diriger la mise en œuvre du Cadre pancanadien (CP) sur la croissance propre et les changements climatiques, lequel comprendra la mise en place de la tarification du carbone partout au Canada. Le ministère travaillera avec les provinces et les territoires à élaborer leurs systèmes de tarification du carbone et établira un filet de sécurité fédéral pour la tarification pour les provinces qui le choisiront ou qui, en 2018, n'auront pas établi leur propre système conforme à la norme fédérale (voir l'encadré).

Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone[i] (FEFEC) de deux milliards de dollars du gouvernement du Canada constitue une partie importante du CP. Le Fonds soutient la mise en œuvre du CP par des investissements dans des projets innovants qui assureront une croissance propre et réduiront les émissions de GES en vue de respecter ou de dépasser les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris.

Le FEFEC fournira du financement durant les cinq prochaines années. Le ministère évaluera les propositions afin de conclure des ententes de financement et que des projets débutent en 2018.

Le FEFEC de deux milliards de dollars est constitué de deux volets :

- Le Fonds du leadership continuera de financer les provinces et territoires qui auront adopté le CP pour les aider à tenir leurs engagements de réduire les émissions de GES. Ce fonds permettra des investissements ayant une vaste portée, tels que la gestion responsable des forêts, les rénovations éconergétiques effectuées dans les résidences, les édifices commerciaux, ainsi que l'aide aux petites entreprises et aux propriétaires de maisons afin qu'ils puissent réduire leurs factures d'énergie.
- Le Fonds du défi soutiendra des projets ambitieux présentés par les provinces, les territoires, des municipalités, des gouvernements et organisations autochtones ainsi que des entreprises et des organismes à but non lucratif ou lucratif. Ces projets miseront sur l'ingéniosité partout au pays pour réduire les émissions et assurer une croissance propre.

Tarification du carbone

Quatre-vingt-dix-sept pour cent de la population canadienne vivent dans des provinces qui imposent déjà une tarification de la pollution au carbone ou qui y travaillent. La tarification du carbone est un moyen peu coûteux de réduire la pollution et d'inciter les entreprises à innover et à trouver des solutions moins polluantes. L'imposition d'un tarif aux pollueurs dans chaque province constitue un élément essentiel d'un plan crédible de lutte contre les changements climatiques.

Les revenus de la tarification du carbone demeureront dans les provinces et territoires où ils sont perçus.

Engagement à l'égard de l'expérimentation : RegPal : outil de recherche de règlements

Les entreprises assujetties à cette réglementation peuvent avoir comme obstacle le manque de moyens permettant de trouver facilement le règlement fédéral pertinent. RegPal se veut être une solution numérique rapide et efficace pour les entreprises et les parties prenantes permettant de trouver le règlement qui peut s'appliquer à leur situation. Grâce à la lentille de la conception de l'expérience utilisateur, l'identification, la compréhension et l'atteinte des besoins de l'utilisateur seront de la plus grande importance. Cet outil pourrait avoir une incidence positive sur la population canadienne de par sa facilité d'utilisation, sa responsabilisation, l'accessibilité de ses informations et sa conformité à la réglementation.

Le ministère établira le Centre canadien des services climatiques. Le Centre sera le point d'accès fédéral faisant autorité pour les renseignements, produits et outils liés aux changements climatiques. Il fournira ainsi de l'information exacte en temps opportun pour la gestion des urgences et la planification communautaire en collaboration avec les provinces et les territoires. Un portail en ligne qui sera lancé en 2018 donnera accès à des cartes faciles à utiliser et à des produits et services d'interprétation pour la planification pratique et la prise de décisions. L'importance de partager les renseignements, produits et outils sur les changements climatiques a été soulignée dans les recommandations issues de l'évaluation horizontale du thème Adaptation du Programme sur la qualité de l'air[8].

Il est nécessaire que la prise de décision soit transparente, éclairée et fondée sur des données scientifiques pour faire en sorte que les mesures prises en appui du CP soient efficaces à aider le Canada à atteindre sa cible de 2030. ECCC engagera des experts externes pour évaluer l'efficacité des mesures du CP et cerner les pratiques exemplaires.

Un programme de réglementation robuste sera appliqué pour lutter contre les changements climatiques en réduisant les émissions de GES et les polluants climatiques à courte durée de vie et atteindre les objectifs du Canada en matière de croissance propre et de changement climatique. Voici ce que fera ECCC :

- élaborer la norme sur les combustibles propres basée sur le règlement sur les carburants renouvelables en vue d'une réduction des émissions annuelles de 30 mégatonnes en 2030;
- finaliser la réglementation visant à réduire les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier;
- mettre à jour la réglementation de l'électricité produite à partir de charbon, et proposer un règlement sur la production d'électricité à partir du gaz naturel afin d'appuyer l'objectif d'augmenter à 90 % la part de la production d'électricité sans émission de carbone d'ici 2030;
- éliminer graduellement la consommation d'hydrofluorocarbures(HFC);
- finaliser la réglementation visant à réduire les émissions des véhicules lourds;
- continuer de mettre en œuvre des règlements pour réduire les émissions des véhicules légers;
- continuer d'élaborer des règlements visant à réduire les émissions provenant des nouveaux moteurs diesel fixes à allumage par compression.

ECCC continuera également à mettre en œuvre la Stratégie sur les polluants climatiques à courte durée de vie d'ECCC qui décrit les mesures améliorées relatives à l'atténuation des polluants climatiques à courte durée de vie, à la recherche scientifique, à la coordination et à la collaboration à l'échelle nationale, ainsi qu'à la mobilisation internationale.

Le programme de réglementation du Canada est destiné à être bénéfique pour toute la population canadienne, notamment en atténuant les impacts sur ses groupes vulnérables. Par exemple, la fonte du pergélisol, des glaces de mer et de lac et de la neige touchera des collectivités dépendantes des ressources, des collectivités du Nord et côtières, dont bon nombre sont Autochtones.

La ministre McKenna dirigera le Conseil canadien des ministres de l'Environnement[iii] (CCME) en 2018. Le CCME est le forum du Canada qui mène une action concertée dans des dossiers environnementaux d'intérêt national et international. La ministre présidera une réunion avec ses homologues provinciaux et territoriaux à Ottawa en 2018. Il s'agira d'une occasion importante d'aborder les enjeux cruciaux dont font face les Canadiens que ce soient les changements climatiques, la salubrité de l'eau et de l'air et la croissance propre ainsi que de collaborer avec les chefs de file autochtones sur les priorités communes.

La ministre et le ministère continueront de faire preuve de leur engagement à lutter contre les changements climatiques en assurant un rôle de chef de file aux grands forums internationaux s et en respectant leurs obligations internationales.

En juin 2018, le Canada accueillera le Sommet des dirigeants du G7 dans la région de Charlevoix, au Québec. À titre de président du G7, le Canada proposera un programme progressif et ambitieux. Les principaux thèmes du Canada pour ce Sommet inclus les changements climatiques, les océans et les énergies propres. La ministre McKenna tiendra une réunion avec ses homologues à l'automne, ainsi qu'une activité avec les femmes dirigeantes en matière de climat.

Le Canada accueillera également le 2018 Global Methane Forum[iv] (conférence mondiale sur le méthane), qui réunira des gouvernements, des spécialistes du secteur privé et des innovateurs pour étudier les moyens de réduire davantage les émissions de méthane de tous les secteurs et de s'engager à les appliquer.

Dans le cadre de son engagement continu à prendre des mesures visant les changements climatiques, le ministère mettra en avant les priorités du Canada à la 24e Conférence des Parties (CdP 24) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra en Pologne en décembre 2018. À titre de chef de file à la CCNUCC, le Canada défendra la mise en œuvre de l'Accord de Paris et l'opérationnalisation de la Plateforme pour les collectivités locales et les peuples autochtones. En outre, le Canada continuera de plaider pour l'intégration des sexospécificités dans l'ensemble des éléments de la lutte mondiale contre les changements climatiques, y compris au moyen du Plan d'action de la CCNUCC pour l'égalité des sexes. Le Canada démontrera davantage de leadership à l'échelle mondiale sur les changements climatiques et l'Accord de Paris en organisant conjointement avec la Chine et l'Union européenne la réunion ministérielle sur l'action climatique.

Le ministère va aussi promouvoir la réduction des émissions de GES à l'échelle mondiale, par l'entremise de l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon[v] regroupant 20 partenaires. L'Alliance rassemble un groupe diversifié de gouvernements, entreprises et organismes qui s'unissent pour prendre des mesures afin d'accélérer la croissance propre et la protection du climat en éliminant rapidement la production traditionnelle d'électricité à partir du charbon.

Le Canada continuera de respecter ses engagements aux termes du Protocole de Montréal, notamment en réduisant sa consommation de HFC, conformément à la modification de Kigali. Le Protocole de Montréal vise à éliminer graduellement la production et la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone afin de protéger la fragile couche d'ozone de la Terre. Le Protocole de Montréal et sa modification de Kigali visant à éliminer graduellement les HFC contribueront directement à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et de la CCNUCC, tout en continuant de protéger la couche d'ozone de la Terre.

Le Canada s'est engagé à soutenir la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement, en particulier les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, et continuera de mettre en œuvre son engagement de 2,65 milliards de dollars d'ici 2020 pour les aider dans la transition vers des économies résilientes et à faibles émissions de carbone. Ce soutien sera mis en œuvre en conformité avec la Politique d'aide internationale féministe[vi] du gouvernement du Canada.

Collaboration avec la Chine

Dans le cadre de la Déclaration conjointe du Canada et de la Chine sur les changements climatiques et la croissance propre de décembre 2017, les deux pays se sont engagés à promouvoir la transition vers une économie et une société compétitives à faibles émissions de carbone et à collaborer sur les questions liées aux changements climatiques, à l'énergie renouvelable, aux technologies propres et à l'échange de droits d'émission, au moyen de divers mécanismes de dialogue de haut niveau. Le Canada continuera de jouer son rôle de leadership au sein du Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement[vii].

Les priorités du Canada en matière de croissance propre, de changements climatiques et d'environnement, y compris la réduction des émissions de GES, seront intégrées aux dispositions environnementales de ses accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux notamment avec l'Union européenne, les États-Unis, le Mexique, la Chine (voir l'encadré) et les principales organisations économiques.

Outre sa participation aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques, ECCC continuera de soutenir l'objectif de faible émission de carbone du gouvernement du Canada qui est de réduire de 40 % les émissions de GES résultant de ses activités d'ici 2030 (par rapport aux niveaux de 2005-2006), au moyen d'initiatives telles que la réduction de son empreinte immobilière et l'adoption de pratiques d'approvisionnement écoresponsables.

Résultats prévus

Résultats ministériels : Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants de courte durée					
Indicateurs de rendement ministériel	**Objectif**	**Date d'atteinte de l'objectif**	**Résultats réels 2014-2015**	**Résultats réels 2015-2016**	**Résultats réels 2016-2017**
Émissions de GES pour les véhicules légers	Amélioration du rendement de 21,1 % pour la déclaration l'année-modèle 2017 du fabricant par rapport à l'année modèle 2011	2018	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.		
Émissions de GES pour les véhicules lourds	Pourcentage d'amélioration du rendement des émissions de GES pour les années modèles 2018 à 2020 par rapport à l'année modèle 2010 : -13 % pour les camionnettes et fourgonnettes lourdes; -11 % pour les camions-remorques; -5 % pour les véhicules spécialisés.	2020	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles[1].		
Émissions de carbone noir, comme déclarées dans l'inventaire canadien des émissions de carbone noir	Réduction de 10,5 Kt d'ici 2025 (équivalent à une baisse de 25 % par rapport aux émissions nationales de référence de 42 Kt en 2013)	2025	41 Kt en 2014	38 Kt en 2015	Les résultats ne sont pas encore disponibles[2].
Émissions de HFC	Réduction de 10 % de la consommation par rapport au niveau de 2017-2018	2019	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.		
Réduction des émissions de méthane produites par le secteur du pétrole et du gaz	Réduction de 40-45 % par rapport au niveau de 2012	2025	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.[3]		
Des réductions des émissions ont été réalisées grâce à la norme sur les combustibles propres basée sur le règlement sur les carburants renouvelables	Réduction de 30 Mt des émissions annuelles de GES en 2030	2030	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.		
Pourcentage d'unités de production d'électricité alimentées au charbon qui satisfont leur niveau d'intensité d'émissions de GES	100 %	Décembre 2019	100 %	100 %	100 %

[1] Comme les résultats quantitatifs ne seront disponibles qu'à compter de 2019-2020, les résultats présentés en 2018-2019 seront qualitatifs.
[2] En raison du temps requis pour recevoir, analyser et traiter les données, les résultats ne sont pas encore disponibles.
[3] Comme les résultats quantitatifs ne seront disponibles qu'à compter de 2019-2020, les résultats présentés en 2018-2019 seront qualitatifs.

Des systèmes de tarification de carbone sont en place au Canada	13 provinces et territoires ont une tarification du carbone en place qui respecte la norme fédérale en 2018 ou le filet de sécurité fédéral s'applique.	Décembre 2018	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.		
Émissions de GES résultant des activités d'ECCC	Réduction de 40 % des émissions de GES par rapport aux 22 793 tonnes émises en 2005-2006[4]	2030-2031	4,7 %	10,3 %	23,1 %[5]
Résultats ministériels : Les peuples autochtones participent à la croissance propre et à la lutte contre les changements climatiques					
Indicateurs de rendement ministériel	**Objectif**	**Date d'atteinte de l'objectif**	**Résultats réels 2014-2015**	**Résultats réels 2015-2016**	**Résultats réels 2016-2017**
Codéveloppement d'indicateurs avec les peuples autochtones afin de s'assurer qu'ils participent à la mise en œuvre du cadre pancanadien par l'entremise de trois tables conjointes de haut niveau distinctes avec les Premières Nations, Inuits et Métis	Élaboration de ces indicateurs d'ici la date d'atteinte de l'objectif (le 31 mars 2019).	31 mars 2019	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.		
Résultats ministériels : Le Canada contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à augmenter la résilience mondiale aux changements climatiques.					
Indicateurs de rendement ministériel	**Objectif**	**Date d'atteinte de l'objectif**	**Résultats réels 2014-2015**	**Résultats réels 2015-2016**	**Résultats réels 2016-2017**
Les investissements du secteur public canadien tirent profit du financement climatique du secteur privé	Rapport de financement du secteur privé aux investissements des secteurs publics canadiens d'au moins 1 à 0,5.	31 mars de chaque année	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.		
Réduction des GES résultant de programmes internationaux financés par le Canada	Réductions cumulatives plus élevées d'année en année, par rapport à la référence de 2017-2018, atteignant une réduction minimum de 200 Mt de GES.	Indicateur cumulatif à long terme	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.		
Le nombre de personnes dans les pays en voie de développement ayant profité des fonds d'adaptation du Canada	Nombre cumulatif de personnes plus élevé d'année en année, atteignant au moins 10 millions de personnes d'ici 2030.	2030	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.		

[4] Il s'agit d'un objectif provisoire établi par le SCT dans sa Stratégie pour un gouvernement vert du SCT en vue d'une réduction d'ici 2050 de 80 % par rapport au niveau de 2005.

[5] En 2015, le Centre pour un gouvernement vert du SCT a mis à jour les facteurs d'émission pour tous les organismes fédéraux qui déclarent les émissions de GES attribuables à leur consommation d'électricité. Par conséquent, les résultats de 2016-2017 ne sont pas comparables aux résultats de l'année précédente.

Résultats ministériels : Les communautés, économies et écosystèmes canadiens sont mieux adaptés.					
Indicateurs de rendement ministériel	**Objectif**	**Date d'atteinte de l'objectif**	**Résultats réels 2014-2015**	**Résultats réels 2015-2016**	**Résultats réels 2016-2017**
Nombre de particuliers, d'entreprises et de gouvernements qui utilisent les services climatiques et qui utilisent ces renseignements dans la prise de décision[6]	Hausse par rapport à la référence[7]	Mars 2021	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, on ne dispose pas des résultats pour les années précédentes.		

Ressources financières budgétaires (dollars)*

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
575 300 731	575 300 731	570 276 685	578 444 049

*Tous les chiffres, dans tout le document, sont exempts des recettes disponibles et ne comprennent pas les investissements et le financement connexe qui ont été annoncés dans le budget fédéral de 2018 ni le financement qui pourrait être reçu si les initiatives venant à échéance sont renouvelées.

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)**

Nombres d'ETP prévus 2018-2019	Nombres d'ETP prévus 2019-2020	Nombres d'ETP prévus 2020-2021
823	811	795

**Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre d'équivalents temps plein, dans tout le document, inclut les étudiants.

[6] Le rapport annuel portera sur le nombre de particuliers, d'entreprises et de gouvernements qui utilisent les services climatiques. L'utilisation des services sera mesurée par un sondage réalisé aux cinq ans.
[7] La référence sera établie après une pleine année de fonctionnement du Centre canadien des services climatiques (CCSC). Comme on s'attend à ce que les activités du CCSC débuteront en 2018-2019, la référence sera établie en 2019-2020.

Prévention et gestion de la pollution

Description

Collaborer avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et d'autres entités afin de développer et de gérer des normes, lignes directrices et règlements liés à l'environnement, et d'autres mesures de gestion du risque, en vue de réduire les rejets et de surveiller les niveaux de contaminants dans l'air, l'eau et le sol; promouvoir les lois et les règlements environnementaux et veiller à leur application.

Faits saillants de la planification

Des polluants et des substances toxiques sont rejetés dans l'air, l'eau et le sol et puisqu'ils traversent les frontières canadiennes et internationales, la collaboration avec les partenaires est nécessaire afin de prévenir leur rejet et réduire leurs impacts sur la santé humaine et l'environnement.

Produits chimiques

Le Plan de gestion des produits chimiques[viii] (PGPC) constitue un programme clé pour protéger l'environnement et la santé humaine contre les effets néfastes des substances jugées toxiques en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 (LCPE, 1999). Le PGPC continuera sa progression grâce à sa troisième phase[ix] qui consistera à évaluer et, au besoin, à gérer les 1 550 produits chimiques prioritaires qui restent (des 4 300 substances au départ) d'ici le 31 mars 2021. En 2018-2019, ECCC prévoit publier les rapports d'ébauches d'évaluations préalables visant environ 360 substances et les rapports d'évaluations préalables finales visant environ 370 substances. Le ministère évaluera également environ 500 nouvelles substances avant de les introduire dans le marché canadien.

Pour les substances qui sont déclarées toxiques pour la santé humaine ou l'environnement, des documents de gestion des risques proposant des instruments de gestion des risques seront publiés à des fins de consultation auprès des parties prenantes. Ces instruments comprennent un avis de planification de la prévention de la pollution pour le triclosan et une proposition de règlement limitant la concentration des composés organiques volatils (COV) dans certains produits. ECCC publiera aussi la version définitive d'un règlement visant à limiter les rejets de COV, y compris les gaz de pétrole et de raffinerie, des raffineries de pétrole, des usines de valorisation et de certaines installations pétrochimiques du Canada, ainsi que le règlement visant à interdire l'amiante[x].

Pour assurer la saine gestion des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses, le ministère continuera de présenter les mises à jour de la réglementation sur le transport international et interprovincial de ces matières. ECCC collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre du Conseil canadien des ministres de l'Environnement[xi] ainsi qu'avec de nombreux autres intervenants pour accélérer la mise en œuvre de mesures de réduction de la quantité de déchets produits et pour faire passer le Canada à une économie circulaire à faibles émissions de carbone.

Déchets de plastique

Le plastique est un matériau essentiel dans notre économie et notre quotidien. Cependant, au Canada et dans le monde entier, nous n'utilisons pas de manière efficace cette ressource utile. À l'échelle mondiale, moins de 10 % de tous les plastiques sont recyclés dans l'économie. Beaucoup trop de plastiques finissent dans des sites d'enfouissement et, dans de nombreux pays, beaucoup trop de plastiques se retrouvent dans des cours d'eau, et la majeure partie finit dans les océans.

Pour résoudre ce problème, il faut des mesures visant chaque étape du cycle de vie du plastique. Renforçant ses engagements pris dans le cadre du G7 et à d'autres forums internationaux, le ministère collaborera avec tous les ordres de gouvernement, l'industrie et le public afin de créer un engagement national et d'élaborer un plan d'action visant, à long terme, un environnement exempt de déchets de plastique.

Mesures de réduction de la pollution atmosphérique

Le gouvernement fédéral s'est engagé à améliorer la qualité de l'air afin de protéger la santé de la population canadienne et leur environnement. Malgré l'amélioration de la qualité de l'air au cours des deux dernières décennies, certaines régions du Canada ne respectent pas encore les normes de qualité de l'air ambiant. ECCC prend des mesures précises à l'échelle nationale et internationale pour réduire la pollution atmosphérique, notamment en surveillant, en étudiant et en atténuant la pollution atmosphérique et en produisant des rapports sur la qualité de l'air.

Au palier national, le ministère continuera de collaborer avec les gouvernements, provinciaux et territoriaux canadiens à la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air[xii] (SGQA), qui comprend des normes de qualité de l'air ambiant pour les principaux polluants et des mesures de réduction des émissions des sources importantes de pollution atmosphérique afin d'améliorer la qualité de l'air, la santé de la population canadienne et l'environnement.

À l'échelle internationale, ECCC continuera de collaborer avec les États-Unis et d'autres partenaires internationaux dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air et de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance afin de réduire cette pollution qui nuit à la qualité de l'air au Canada.

Source : CCME - Polluants atmosphériques[xiii]

En 2018-2019, ECCC entreprendra également un examen du bien-fondé des normes canadiennes de qualité de l'air ambiant[xiv] (NCQAA) de 2020 pour l'ozone troposphérique. Le ministère continuera de travailler à la réduction des émissions industrielles en mettant en œuvre le Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques[xv] et des instruments non réglementaires. ECCC élaborera et appliquera des normes d'émission de polluants pour les véhicules et les carburants, élaborera un règlement sur les émissions de polluants à partir des produits de consommation et finalisera le règlement visant à limiter les émissions toxiques des raffineries et des autres usines pétrochimiques[xvi]

De plus, ECCC collaborera avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour tenir la population canadienne au courant de la qualité de l'air partout au Canada, de la pollution atmosphérique et de ses effets ainsi que des mesures d'amélioration de la qualité de l'air. L'information à cet égard est disponible dans le Rapport sur l'état de l'air[xvii] qui a été publié par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) en novembre 2017.

Selon ce rapport, Santé Canada estime que la pollution atmosphérique cause chaque année 14 400 décès prématurés au Canada. La réduction des polluants atmosphériques et des émissions toxiques profitera donc à toute la population canadienne, particulièrement aux groupes qui y sont les plus vulnérables, comme les enfants et les personnes âgées. La pollution atmosphérique détériore également l'environnement et peut réduire la productivité économique.

Engagement à l'égard de l'expérimentation : Application de l'introspection comportementale au cycle de vie de la réglementation

ECCC renforce sa capacité d'explorer et d'expérimenter en appliquant l'introspection comportementale (combinaison de connaissances et de méthodes de recherche tirées de divers domaines des sciences comportementales) en vue de la sélection, du développement et de la mise en œuvre d'une réglementation ou d'instruments non réglementaires pour améliorer les résultats des politiques publiques. Ce travail permettra, par exemple, de vérifier l'efficacité des approches et des techniques nouvelles pour encourager les parties prenantes à se mobiliser davantage.

Mesures de réduction de la pollution de l'eau

Dans le cadre du Plan de protection des océans[xviii] de 1,5 milliard de dollars du Canada, ECCC collaborera à une stratégie pangouvernementale afin de mieux protéger les baleines dans les eaux de la côte ouest du Canada (épaulard résident du sud), du golfe du Saint-Laurent (béluga de l'estuaire du Saint-Laurent) et de la côte Atlantique (baleine noire de l'Atlantique Nord). Dans le cadre de ses programmes nationaux existants, ECCC entreprendra de nouvelles activités visant les polluants qui menacent la santé des baleines et de leurs proies. Il s'agira notamment d'effectuer de la recherche scientifique pour déterminer les principales sources des polluants qui contribuent au déclin de populations de baleines, d'obtenir des données probantes pour déterminer les mesures à prendre et de promouvoir les mesures internationales de protection des mammifères marins contre les activités de dragage et d'immersion.

La santé des lacs contribue à celle de la population canadienne et des espèces sauvages, à la croissance économique de certaines industries, aux activités récréatives et à des écosystèmes sains et durables. ECCC continuera d'investir dans la protection des précieuses eaux douces du Canada, notamment pour appliquer les recommandations de l'évaluation de son programme sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques[xxi]. Afin de soutenir le rétablissement et améliorer la qualité de l'eau du lac Winnipeg (le 10e plus grand lac au monde) et de son bassin, le ministère consacrera près de 26 millions de dollars à la réduction de la pollution par les nutriments dans le lac, tout en mobilisant et collaborant avec les peoples autochtones. Conformément à la récente évaluation de l'initiative du bassin du lac Winnipeg[xxii], la collaboration contribuera à intégrer la connaissance autochtone à la compréhension de l'écosystème lacustre et le protéger contre la pollution. Le ministère continuera également de collaborer avec le gouvernement du Manitoba et toutes les autres autorités concernées au Canada et aux États-Unis en ce qui concerne les ressources hydriques communes dans le bassin hydrographique du lac.

Assainissement du port de Hamilton

ECCC continuera de collaborer avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario, Stelco, l'Administration portuaire de Hamilton, la Ville de Hamilton, la Ville de Burlington et la région de Halton à la dépollution du récif Randle[xix], le dernier projet majeur exigé dans le secteur préoccupant du port de Hamilton du lac Ontario. L'amélioration de la qualité de l'eau et la réduction de la contamination profitera aux poissons, aux autres espèces sauvages et aux humains dans la région et générera des retombées économiques de 150 millions de dollars. La contribution fédérale se chiffre à 46 millions (du total de 140 millions investis par les partenaires).

En 2018-2019, les sédiments seront dragués et confinés dans une installation à double paroi de six hectares qui sera scellée en 2020. Une fois terminé, on fera alors de cette superficie des terrains portuaire de grande valeur et on recouvrira les sédiments contaminés qui restent dans le secteur. Pour en savoir plus, veuillez consulter le Tableau de renseignements supplémentaires sur le récif Randle[xx].

La région des Grands Lacs et du Saint-Laurent fournit environ 50 millions d'emplois au Canada et aux États-Unis, soit presque un tiers du nombre total d'emplois dans les deux pays.[8]

Pour aborder les enjeux importants pour la population canadienne allant de l'eau potable aux plages accessibles à tous en passant par les eaux où se baigner et pêcher, le gouvernement fédéral investira 45 millions de dollars (budget de 2017) dans la restauration durable des Grands Lacs. Dans le cadre de l'Initiative de protection des Grands Lacs[xxiii], ECCC prendra des mesures pour réduire les rejets de substances nocives, s'attaquer au problème des proliférations d'algues toxiques ou nuisibles, restaurer la qualité des secteurs canadiens préoccupants, accroître la résilience des terres humides côtières, identifiera les eaux côtières à risque et mobilisera des Canadiens dans la science citoyenne[xxiv]. Conformément à la récente évaluation de son programme des Grands Lacs[xxv], ECCC mobilisera les peuples autochtones et d'autres partenaires pour rétablir la qualité de l'eau et misera sur la solide collaboration déjà en place dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs et l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs[xxvi].

[8] BMO 200 Capital Markets Special Report (Spring 2017) :
https://economics.bmocapitalmarkets.com/economics/reports/20170425/sr20170425.pdf

ECCC et le gouvernement du Québec donneront suite à des années de collaboration constante et fructueuse à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la protection de la dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026[xxvii] en investissant 57,5 millions de dollars dans la conservation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent au cours des cinq prochaines années. Grâce au programme conjoint Interactions communautaires, cet investissement financera des projets locaux visant à protéger la biodiversité, à soutenir l'utilisation durable de l'eau et à améliorer la qualité de l'eau.

Afin de mieux protéger l'eau douce au Canada, ECCC proposera de modifier le Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM) afin de limiter davantage les rejets dans l'eau de substances nocives provenant de l'exploitation minière. Le ministère élaborera, modifiera et continuera d'appliquer d'autres règlements de la Loi sur les pêches pour limiter ou empêcher le rejet de substances nocives dans l'eau.

À titre de président du G7 en 2018, le Canada préconisera des mesures concertées visant à empêcher le rejet de déchets marins dans l'environnement, notamment les microplastiques, et à améliorer la gestion des plastiques durant tout leur cycle de vie. ECCC dirige l'élaboration de la Stratégie nationale sur l'élimination sûre et écologique des lampes contenant du mercure en collaborant avec les provinces, les territoires et d'autres autorités canadiennes en matière d'environnement.

Développement durable fédéral

En collaboration avec les autres ministères et organismes fédéraux participant à la Stratégie fédérale de développement durable[xxviii] (SFDD). ECCC continuera de diriger l'élaboration de la SFDD qui établit les priorités du gouvernement fédéral en matière de développement durable. ECCC rendra compte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la SFDD en 2018-2019 par des indicateurs tirés pour la plupart du programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement[xxix].

Afin d'assurer une plus grande transparence et davantage d'imputabilité, la ministre a déposé le projet de loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable[xxx] en juin 2017. Le projet de loi multiplierait par trois le nombre de ministères et d'organismes fédéraux tenus de faire rapport en vertu de la Loi (de 26 à plus de 90). Ce projet établirait une approche pangouvernementale, augmenterait la fréquence des rapports sur les progrès du fédéral en matière d'environnement, conformément aux recommandations de la récente évaluation du programme d'indicateurs de durabilité d'ECCC[xxxi], et mobiliserait les peuples autochtones, les entreprises, les collectivités et le public dans la création d'un Canada durable.

Résultats prévus

Résultats ministériels : Les Canadiens ont un air pur					
Indicateurs de rendement ministériel	**Objectif**	**Date d'atteinte de l'objectif**	**Résultats réels 2014-2015**	**Résultats réels 2015-2016**	**Résultats réels 2016-2017**
Pourcentage des Canadiens qui vivent dans des aires où les normes de qualité de l'air sont atteintes	85 %	2030	64 %	70 %	Les résultats ne sont pas encore disponibles[9].
Résultats ministériels : Les Canadiens ont une eau propre					
Indicateurs de rendement ministériel	**Objectif**	**Date d'atteinte de l'objectif**	**Résultats réels 2014-2015**	**Résultats réels 2015-2016**	**Résultats réels 2016-2017**
Pourcentage des systèmes de traitement d'eaux usées où les normes de qualité des effluents sont atteintes	100 %	2040	L'indicateur n'existe pas encore.	77 %	Les résultats ne sont pas encore disponibles[10].
Résultats ministériels : L'environnement canadien est protégé des substances nocives					
Indicateurs de rendement ministériel	**Objectif**	**Date d'atteinte de l'objectif**	**Résultats réels 2014-2015**	**Résultats réels 2015-2016**	**Résultats réels 2016-2017**
Nombre de substances évaluées, identifiées comme étant toxiques et pour lesquelles des mesures de contrôle ont été mises en place	Toutes les substances jugées toxiques par une évaluation disposent d'une mesure de contrôle[11].	31 mars 2021	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années antérieures ne sont pas disponibles.		

Ressources financières budgétaires (dollars)*

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
353 189 584	353 189 584	333 742 741	306 391 097

* Ces chiffres ne comprennent pas les investissements et le financement connexe qui ont été annoncés dans le budget fédéral de 2018 ni le financement qui pourrait être reçu si les initiatives venant à échéance sont renouvelées.

Ressources humaines (ETP)

Nombres d'ETP prévus 2018-2019	Nombres d'ETP prévus 2019-2020	Nombres d'ETP prévus 2020-2021
1 700	1 656	1 584

[9] Les résultats de 2016-2017 seront disponibles en 2018 puisque les données nécessitent une analyse détaillée.
[10] Idem.
[11] Lors de la déclaration dans le Rapport sur les résultats ministériels, nous serons capables de fournir un compte rendu numérique des substances s'avérant toxiques et pour lesquelles des mesures de lutte ont été mises en place.

Préservation de la nature

Description

Protéger et rétablir des espèces en péril et leurs habitats, assurer la conservation et la protection de populations saines d'oiseaux migrateurs; mobiliser les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les parties prenantes et le public afin d'augmenter les aires protégées et contribuer aux activités de conservation et d'intendance; étendre et gérer les aires protégées du ministère; et collaborer avec des partenaires du Canada et à l'international pour faire progresser la conservation de la biodiversité et du développement durable.

Faits saillants de la planification

Le mandat de préservation de la nature d'ECCC comprend la protection de l'habitat naturel des oiseaux et de la faune, la protection des espèces et le rétablissement des espèces en péril ainsi que l'application des lois et règlements canadiens sur les espèces sauvages, notamment ceux qui mettent en œuvre des ententes internationales sur la conservation des oiseaux migrateurs et le règlement sur le trafic des espèces en voie de disparition.

ECCC mettra en œuvre le Patrimoine naturel du Canada, lequel permettra de réaliser de grands progrès dans l'atteinte des objectifs du Canada à l'égard des aires protégées, de la protection et du rétablissement des espèces en péril et du maintien de la biodiversité. Dans le cadre de cette initiative, ECCC établira le Fonds pour la nature pour tirer parti des partenariats avec d'autres partenaires ministériels, sans but lucratif, provinciaux, territoriaux et autres. Le Fonds pour la nature permettra de préserver des terres privées, de soutenir des efforts de protection des espèces des provinces et des territoires et de renforcer la capacité des peuples autochtones de conserver les terres et les espèces.

Pour prévenir un déclin accru des populations d'espèces en péril et les rendre viables, le ministère collaborera avec ses partenaires au Canada et à l'étranger et s'acquittera de ses obligations en vertu de la Loi sur les espèces en péril[xxxii].

Pour rétablir les populations du caribou boréal et du caribou des montagnes du Sud à des niveaux viables, ECCC effectuera de la recherche pour mieux comprendre les perturbations de leur habitat essentiel. Le ministère continuera de travailler avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et d'autres intervenants (comme des organismes non gouvernementaux et l'industrie) à des projets innovants et collaboratifs pour protéger cette importante espèce.

Quant au bison des bois du Canada, ECCC effectuera une évaluation scientifique des menaces imminentes qui pèsent sur cette espèce en péril et, de concert avec les peuples autochtones et d'autres partenaires, déterminera les mesures à prendre pour en maintenir les populations du bison des bois et son habitat.

Pour renforcer la protection de la rainette faux-grillon de l'Ouest, le ministère collaborera avec le gouvernement du Québec afin de mieux protéger l'espèce et son habitat, notamment sur les terres fédérales.

Pour soutenir et améliorer la biodiversité et l'habitat des espèces partout au Canada, le ministère continuera d'adopter des moyens novateurs et de collaborer avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et autochtones afin d'atteindre l'ambitieux objectif du gouvernement consistant à conserver 17 % de la superficie des zones terrestres et d'eaux intérieures et de 10 % des zones côtières et marines d'ici 2020. Par

exemple, ECCC en collaboration avec ses partenaires autochtones, étudiera la possibilité de créer des aires protégées et de conservation autochtones afin d'accroître la conservation de zones d'habitat écologiquement important dans l'intérêt des espèces sauvages et de la population canadienne.

La gestion et l'expansion des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs du Canada constituent un élément important du mandat de protection et de conservation de la biodiversité d'ECCC. Ces territoires offrent l'habitat nécessaire pour assurer la viabilité de diverses espèces sauvages, y compris de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. Pour maintenir les populations des quelque 450 espèces d'oiseaux migrateurs qui passent une partie de l'année au Canada, ce qui fait partie du mandat d'ECCC en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs[xxxiii], le ministère continuera de surveiller les tendances démographiques de ces oiseaux, préparera le rapport État des populations d'oiseaux du Canada de 2018 et, dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord[xxxiv], élaborera une stratégie pour inciter les parties prenantes à prendre des mesures de conservation visant à réduire la mortalité anthropique des oiseaux et à leur assurer un habitat sain.

ECCC continuera de réaliser des progrès à l'égard du plan d'action fédéral pour le caribou des bois qui a été publié en juillet 2017. Ce plan repose sur trois piliers : accroître les connaissances, accélérer le rétablissement et la protection et rendre compte au public.

Vers une nouvelle aire protégée sur la côte Pacifique du Canada

Situées sur la côte Pacifique du Canada, les Îles Scott[xxxv] et les eaux environnantes abritent un des écosystèmes marins les plus productifs et les plus biodiversifiés de la région. La désignation de ce secteur comme réserve nationale de faune en milieu marin (en vertu de la Loi sur les espèces sauvages du Canada) permettra de protéger les 5 à 10 millions d'oiseaux migrateurs (y compris certaines espèces menacées comme l'albatros à queue courte et le puffin à pieds roses) qui se nourrissent des petits poissons et du zooplancton dans le secteur. On y mène le programme de recherche sur des oiseaux marins le plus intensif au Canada.

ECCC collabore avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, des partenaires autochtones et des éleveurs pour protéger la biodiversité riche dans les prairies indigènes anciennement utilisées comme pâturages et gérées par Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le sud-ouest de la Saskatchewan. Les terres constituent de l'habitat essentiel du tétras des armoises (une espèce en péril) et offrent d'importants sites de nidification à la chevêche des terriers, à la buse rouilleuse et à de nombreuses autres espèces.

ECCC a à cœur de désigner la réserve nationale de faune en milieu marin des îles Scott[xxxvi] en tant qu'aire protégée avant 2020, ce qui ajoutera d'importantes zones marines et côtières au réseau d'aires protégées du Canada (voir l'encadré.) De plus, en collaboration avec les Premières Nations Dehcho, le gouvernement tłı̨chǫ et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ECCC poursuivra les travaux en vue d'établir la réserve nationale de faune Edéhzhíe, un territoire riche et diversifié d'importance écologique et culturelle.

Le gouvernement du Canada propose un nouveau régime d'évaluation des impacts qui favorisera la durabilité. Le nouveau processus d'évaluation des impacts constituera un outil de planification qui tiendra compte de la gamme complète des effets environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques des projets. Dans le cadre du nouveau régime proposé d'évaluation des impacts, ECCC continuera de fournir des conseils et connaissances d'experts dans les domaines liés à son mandat.

ECCC soutiendra également l'élaboration d'une nouvelle approche délibérée d'évaluation des effets cumulatifs afin d'aborder certains des grands enjeux d'ensemble liés au développement. Les effets cumulatifs du développement dans une région sont les changements causés à l'environnement par diverses activités au fil du temps. Pour mieux comprendre les effets cumulatifs sur l'environnement, le ministère effectuera des évaluations stratégiques régionales et d'autres hors du contexte de l'examen d'un seul projet, à commencer par une évaluation stratégique des changements climatiques. En outre, ECCC établira une plateforme de guichet unique accessible au public contenant des connaissances et des données en matière de sciences de l'environnement, ainsi que des outils permettant aux utilisateurs de comprendre les impacts possibles d'un projet.

Engagement à l'égard de l'expérimentation : approche d'Action de Conservation Intégrée

ECCC dirigera l'initiative de l'approche D'Action de Conservation Intégrée (ACI) qui établira une approche normalisée intégrant les travaux de plusieurs organisations qui ont des objectifs de conservation communs. L'initiative vise à permettre une planification concertée et l'utilisation efficace des ressources et du financement pour les mesures conservation.

Dans un premier temps, l'initiative se concentrera sur la conservation dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, où ECCC établira des partenariats avec plus de 15 organisations ou autorités autochtones, gouvernementales et non gouvernementales en 2018-2019 afin de réaliser trois études de cas. Les résultats de ce projet pilote serviront à déterminer si le processus peut être utilisé plus largement pour soutenir la conservation des espèces sauvages et la gestion des menaces qui pèsent sur elles et à déterminer si et comment l'approche doit être adaptée.

Afin d'élargir davantage la base d'information prise en compte pour prendre des décisions concernant les projets de développement, ECCC mobilisera les peuples autochtones concernant l'intégration de la science et de leurs connaissances traditionnelles dans les évaluations environnementales. Le ministère continuera d'effectuer des analyses politiques, techniques et scientifiques spécialisées pour déterminer les effets que les projets pourraient avoir sur l'environnement.

Dans le cadre d'un régime à volets multiples de protection de la biodiversité et des espèces sauvages au Canada et partout dans le monde, ECCC continuera de collaborer avec ses partenaires pour promouvoir la conformité aux lois sur les espèces sauvages et appliquer ces lois et les règlements qui assurent la protection des habitats sensibles et des espèces vulnérables ainsi que le commerce durable d'espèces végétales et animales sauvages. ECCC contribue en effectuant de la prévention de la criminalité, des inspections réglementaires et des enquêtes criminelles axées sur le renseignement et en imposant des sanctions dans le domaine de plus en plus complexe de la non-conformité à la législation sur les espèces sauvages.

Le ministère représentera le Canada à la prochaine conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique[xxxvii] (CDB) qui se tiendra en Égypte, et le Canada continuera de jouer son rôle comme chef de file en ce qui a trait aux aires protégées, au commerce durable d'espèces sauvages, à la promotion de l'importance des connaissances traditionnelles autochtones et à la résolution des problèmes environnementaux. ECCC collaborera également avec d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et des organisations autochtones pour faire le suivi et rendre compte des progrès accomplis vers l'atteinte des buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020, dans le cadre du rapport national du Canada à la CDB.

Résultats prévus

Résultats ministériels : La faune et les habitats du Canada sont préservés et protégés					
Indicateurs de rendement ministériel	**Objectif**	**Date d'atteinte de l'objectif**	**Résultats réels 2014-2015**	**Résultats réels 2015-2016**	**Résultats réels 2016-2017**
Pourcentage des espèces d'oiseaux migrateurs qui se trouvent dans l'éventail des populations ciblées	60 %	2020	57 %	Indicateur non mesuré (les données sont recueillies aux deux ans)	Les résultats ne sont pas encore disponibles[12]
Pourcentage des aires canadiennes conservées comme aires protégées et autres mesures de conservation efficaces axées sur les aires	Hausse en vue d'atteindre 17 % à partir d'un niveau de référence de 10,6 % en 2015 (zones terrestres et eaux intérieures)	2020	10,6 %	10,6 %	10,5 %

[12] Les résultats de 2016-2017 seront disponibles en 2018 puisque les données nécessitent une analyse détaillée.

Résultats ministériels : Les espèces en péril canadiennes sont rétablies					
Indicateurs de rendement ministériel	**Objectif**	**Date d'atteinte de l'objectif**	**Résultats réels 2014-2015**	**Résultats réels 2015-2016**	**Résultats réels 2016-2017**
Pourcentage des espèces en péril pour lesquelles les modifications dans les populations correspondent aux objectifs de rétablissement	60 %	Mai 2025	52 %	43 %	43 %

Résultats ministériels : Les peuples autochtones sont impliqués dans la conservation					
Indicateurs de rendement ministériel	**Objectif**	**Date d'atteinte de l'objectif**	**Résultats réels 2014-2015**	**Résultats réels 2015-2016**	**Résultats réels 2016-2017**
Pourcentage de peuples autochtones engagés auprès d'ECCC qui indiquent que leur participation était significative	L'objectif sera fixé lorsque la référence de 2018-2019 sera établie.	À déterminer lorsque la référence sera établie en 2018-2019	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.		

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
172 066 587	172 066 587	136 751 137	139 020 288

* Ces chiffres ne comprennent pas les investissements et le financement connexe qui ont été annoncés dans le budget fédéral de 2018 ni le financement qui pourrait être reçu si les initiatives venant à échéance sont renouvelées.

Ressources humaines (ETP)

Nombres d'ETP prévus 2018-2019	Nombres d'ETP prévus 2019-2020	Nombres d'ETP prévus 2020-2021
856	828	807

Prévisions des conditions météorologiques et environnementales

Description

Surveiller les conditions météorologiques, l'eau, la qualité de l'air et les conditions climatiques, fournir à la population canadienne et aux secteurs ciblés des prévisions, de l'information et des avertissements au moyen d'un vaste éventail de modes de prestation de services, réaliser des recherches, concevoir et tenir à jour des modèles informatiques pour la prévision météorologique et d'autres conditions environnementales, recueillir des données et en permettre l'échange avec d'autres services météorologiques nationaux et des organisations internationales.

Faits saillants de la planification

Les tempêtes, inondations, sécheresses et autres phénomènes météorologiques extrêmes se produisent plus fréquemment et plus intensément qu'auparavant tant au Canada que dans le reste du monde. Dans l'exécution de son mandat de prévision des conditions météorologiques et environnementales, ECCC mettra davantage l'accent sur la réponse aux besoins de la population canadienne en matière de renseignements sur ces phénomènes météorologiques. Le ministère continuera de fournir de l'information en temps opportun aux décideurs (p. ex. administrations municipales et organismes d'intervention d'urgence) et au public pour leur permettre de prendre des décisions et de faire des plans concernant leur santé et leur sécurité. ECCC continuera d'appuyer les travaux d'autres ministères fédéraux en leur fournissant des renseignements, données et outils météorologiques tel qu'en collaborant avec Santé Canada pour les alertes sur la qualité de l'air et avec Pêches et Océans pour la modélisation océanique. ECCC s'efforcera aussi de rendre ses banques de données accessibles aux tierces parties, notamment le secteur privé et le milieu universitaire, afin de soutenir la création de services et produits à valeur ajoutée.

L'innovation en action

Le nouveau superordinateur d'ECCC est un des plus rapides au monde; sa vitesse de traitement est près de 70 millions de fois plus élevée que le premier superordinateur (des années 1970). Il fournira plus rapidement des prévisions météorologiques plus exactes. Grâce à l'intelligence artificielle, il permettra à ECCC d'effectuer des simulations à grande échelle, par exemple pour modéliser le comportement probable de systèmes météorologiques et de tempêtes et leurs impacts sur l'environnement et la sécurité des personnes.

Le ministère continuera de fournir des prévisions et avertissements météorologiques et environnementaux en profitant de son nouveau (2017) superordinateur de pointe (voir l'encadré). Avec le soutien des investissements additionnels annoncés dans le budget 2018, ECCC s'efforcera d'accroître l'exactitude de l'information qu'il met à la disposition de la population canadienne et de la rendre plus rapidement accessible afin de contribuer à la sécurité et aux décisions des Canadiens qui doivent s'adapter aux changements climatiques.

ECCC augmentera également sa capacité à fournir plus tôt des prévisions météorologiques et environnementales plus exactes, y compris des avis de conditions météorologiques extrêmes, grâce à l'installation, tout au plus, de 33 nouveaux radars pour remplacer les radars existants et d'un autre dans la région de la basse Athabasca, ainsi qu'un site de formation. Le premier des 20 nouveaux radars confirmés a été installé en 2017 à Radisson (Saskatchewan), de sorte que les collectivités et les agriculteurs de la province ont maintenant accès à des renseignements météorologiques plus fiables qui les aident à planifier et à s'adapter aux changements climatiques. En 2018-2019, cinq radars seront remplacés, et les autres seront installés d'ici 2023.

Ensemble, le superordinateur et les nouveaux radars soutiendront mieux les centres de prévision des intempéries d'ECCC. La livraison rapide de données exactes de prévision des intempéries appuiera la prise de décisions telles que la planification municipale de la sécurité en cas de tempête violente ou de feu de forêt ainsi que la planification dans les secteurs de l'agriculture, des transports et des loisirs.

Les données recueillies par ECCC offriront un soutien 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 pour les opérations d'urgence et contribueront à la sécurité nationale et internationale grâce à la modélisation des déplacements de fumée, de cendres volcaniques et de matières radioactives. Les données environnementales actuelles et archivées appuieront les priorités du nouveau Centre canadien des services climatiques, qui fournira des renseignements, données et outils fiables en matière de changement climatique au moyen d'un portail en ligne sur le climat afin d'appuyer la prise de décisions sur l'adaptation aux changements climatiques.

Engagement à l'égard de l'expérimentation : Utiliser les médias sociaux et d'autres sources d'information non traditionnelles pour compléter les réseaux d'observation météorologique de surface en temps réel.

ECCC utilisera des sources d'information participatives, telles que celles disponibles sur Twitter, les applications mobiles météo, les flux de données ouvertes de la « ville intelligente » (par exemple : Capteurs de qualité de l'eau et de l'air, capteurs de voiture et de camion en temps réel), etc. comme complément à ses sources traditionnelles d'information (comme les réseaux d'observation météorologique de surface). Le Ministère travaillera avec des partenaires pour développer un site Web expérimental affichant des cartes avec les différentes sources d'information.

Un changement observable s'est récemment produit dans la disponibilité de l'eau au Canada en raison des changements dans les régimes climatiques et le climat en général (comme des sécheresses et des inondations) dans de nombreuses régions du pays. Les partenaires provinciaux et territoriaux et de nombreux intervenants dépendent des données sur l'eau fournies par ECCC pour planifier leurs opérations quotidiennes, construire des infrastructures et soutenir l'industrie canadienne.

Le budget 2018 a annoncé de nouveaux investissements importants dans les Services hydrologiques nationaux du Canada, le programme qui surveille la quantité d'eau douce et soutient la prise de décisions relatives à la gestion des eaux fédérales, transfrontalières et internationales. Grâce à ce nouveau financement réparti sur cinq ans, ECCC améliorera les infrastructures matérielles, ainsi que la capacité en matière de services techniques et d'ingénierie soutenant le programme de surveillance de la quantité de l'eau. Le ministère cherchera de nouvelles technologies novatrices pour mesurer l'eau et mettra le Canada sur la voie pour élaborer des prévisions relatives à l'eau analogues aux prévisions météorologiques sur lesquelles s'appuient les Canadiens aujourd'hui.

ECCC continuera de fournir des renseignements hydrométriques et des conseils en matière de ressources en eau pour répondre aux obligations du Canada à l'égard du traité transfrontalier et soutenir tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture, le tourisme et les transports.

D'autres ministères et organismes fédéraux, comme le ministère de la Défense nationale, la Garde côtière canadienne et NAV CANADA, dépendent de la science et des données fiables d'ECCC sur les conditions météorologiques et environnementales, notamment sur l'eau et la glace, pour réaliser leur mandat. ECCC continuera de tenir ses engagements envers ces organisations.

ECCC continuera de collaborer à des activités scientifiques internationales et d'échanger des données de façon bilatérale avec d'autres pays et de façon multilatérale par l'entremise d'organisations internationales, comme l'Organisation météorologique mondiale. Grâce à des partenariats et à l'adoption de pratiques exemplaires internationales, ECCC continuera d'améliorer ses services météorologiques et liés à l'eau.

Surveillance de l'activité volcanique

Afin de soutenir l'Organisation de l'aviation civile internationale en matière de sécurité aérienne, le ministère dirige le Centre d'avis de cendres volcaniques[xxxviii] de Montréal. Il s'agit d'un de seulement huit centres du genre au monde qui surveillent constamment l'activité volcanique. Le ministère a surveillé l'activité volcanique pendant l'éruption du mont Agung, à Bali (Indonésie), de novembre 2017 et a diffusé des avertissements et a prédit la trajectoire des cendres dans l'atmosphère.

Résultats prévus

Résultats ministériels : Les Canadiens utilisent des renseignements météorologiques et des informations connexes faisant autorité pour prendre des décisions éclairées pour leur santé et leur sécurité					
Indicateurs de rendement ministériel	**Objectif**	**Date d'atteinte de l'objectif**	**Résultats réels 2014-2015**	**Résultats réels 2015-2016**	**Résultats réels 2016-2017**
Indice de rapidité et de précision des avertissements de veilles de temps violent sur une échelle de 0 à 10	7,9	2018	8,3 (moyenne mobile sur trois ans de 2012 à 2014)	8,3 (moyenne mobile sur trois ans de 2013 à 2015)	8,2 (moyenne mobile sur trois ans de 2014 à 2016)
Pourcentage des Canadiens qui utilisent les renseignements d'ECCC pour aborder les répercussions liées à l'eau sur la santé, la sécurité, l'économie et l'environnement[13]	80 %	2018-2019	Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.		

Ressources financières budgétaires (dollars)*

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
218 314 208	218 314 208	222 871 514	219 851 665

* Ces chiffres ne comprennent pas les investissements et le financement connexe qui ont été annoncés dans le budget fédéral de 2018 ni le financement qui pourrait être reçu si les initiatives venant à échéance sont renouvelées.

Ressources humaines (ETP)

Nombres d'ETP prévus 2018-2019	Nombres d'ETP prévus 2019-2020	Nombres d'ETP prévus 2020-2021
1 501	1 468	1 443

Les renseignements sur les programmes de niveau inférieur d'Environnement et Changement climatique Canada sont disponibles dans l'InfoBase du Gouvernement[xxxix].

[13] Un rapport annuel sera basé sur des sondages annuels auprès des partenaires du Programme hydrométrique national et des membres des conseils de gestion des eaux et des comités. Un sondage auprès d'un échantillon de Canadiens aura lieu tous les cinq ans.

Services internes

Description

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

En 2018-2019, les services internes d'ECCC continueront d'appuyer le ministère afin qu'il puisse réaliser ses priorités et de gérer des problèmes environnementaux complexes et délicats.

ECCC continuera d'optimiser sa planification stratégique des ressources humaines afin de s'assurer que ses employés actuels et futurs possèdent les compétences pour réaliser le mandat et les priorités du ministère dans des domaines comme la science et la surveillance météorologique, la recherche sur les changements climatiques et soutenir l'élaboration d'outils notamment réglementaires qui sont au cœur des responsabilités d'ECCC.

Le ministère continuera de créer des outils, de les appliquer et d'animer des ateliers afin de promouvoir la diversité et l'inclusion en milieu de travail. ECCC continuera de sensibiliser les gestionnaires et les employés aux problèmes importants de santé mentale et à l'importance de traiter les autres avec respect (voir l'encadré).

Journée annuelle du respect

Les employés d'ECCC se réuniront pour célébrer la Journée annuelle du respect, une initiative patronale-syndicale conjointe. La haute gestion d'ECCC discutera avec le personnel du respect en milieu de travail. La journée du respect est une autre occasion de reconnaître que chaque personne est unique et de célébrer nos différences.

ECCC continuera de collaborer avec Services partagés Canada et d'autres ministères à la protection des renseignements et de soutenir les initiatives de données ouvertes et d'information ouverte du gouvernement fédéral qui renseignent la population canadienne sur les tendances météorologiques et les émissions de GES. Les services de la gestion et de la technologie de l'information du ministère fourniront les outils et l'infrastructure pour appuyer la collecte et l'intégration de données afin de lancer et de maintenir le nouveau Centre canadien des services climatiques.

Les services de communication d'ECCC soutiendront le lancement de sa nouvelle application météorologique pour appareil mobile, qui sera mise à l'essai par des utilisateurs en avril 2018 et mise à la disposition du public sur Google Play et Apple en août 2018. Comme l'utilisation des applications mobiles et des médias sociaux ne cesse d'augmenter, ECCC soutiendra l'utilisation de nouveaux médias pour communiquer avec les Canadiens. Le ministère renforcera sa capacité à permettre le travail de se faire « n'importe quand, n'importe où », par exemple en recourant davantage au Wi-Fi et à la vidéoconférence.

ECCC continuera de soutenir ses employés touchés par l'initiative pangouvernementale de transformation de la paye.

Engagement à l'égard de l'expérimentation : Campagne de recrutement #jeveuxunemploienscience

Cette initiative sera le lieu d'essai de l'élaboration d'un modèle de recrutement pour la communauté scientifique dans l'ensemble du gouvernement. Le modèle sera conçu de manière à attirer une vaste gamme de candidats et comprendra l'utilisation des médias sociaux, ainsi que pré-évaluer les candidats sur leurs principales compétences comportementales, en maximisant ainsi l'utilisation de la technologie et en faisant usage d'outils d'évaluation modernes.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
196 994 198	196 994 198	195 817 311	191 396 683

* Ces chiffres ne comprennent pas les investissements et le financement connexe qui ont été annoncés dans le budget fédéral de 2018 ni le financement qui pourrait être reçu si les initiatives venant à échéance sont renouvelées.

Ressources humaines (ETP)

Nombres d'ETP prévus 2018-2019	Nombres d'ETP prévus 2019-2020	Nombres d'ETP prévus 2020-2021
1 388	1 363	1 340

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues

La présente section du Plan ministériel 2018-2019 d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) décrit les dépenses et les ressources humaines que le ministère affecte à chaque responsabilité essentielle et service interne pour réaliser son mandat.

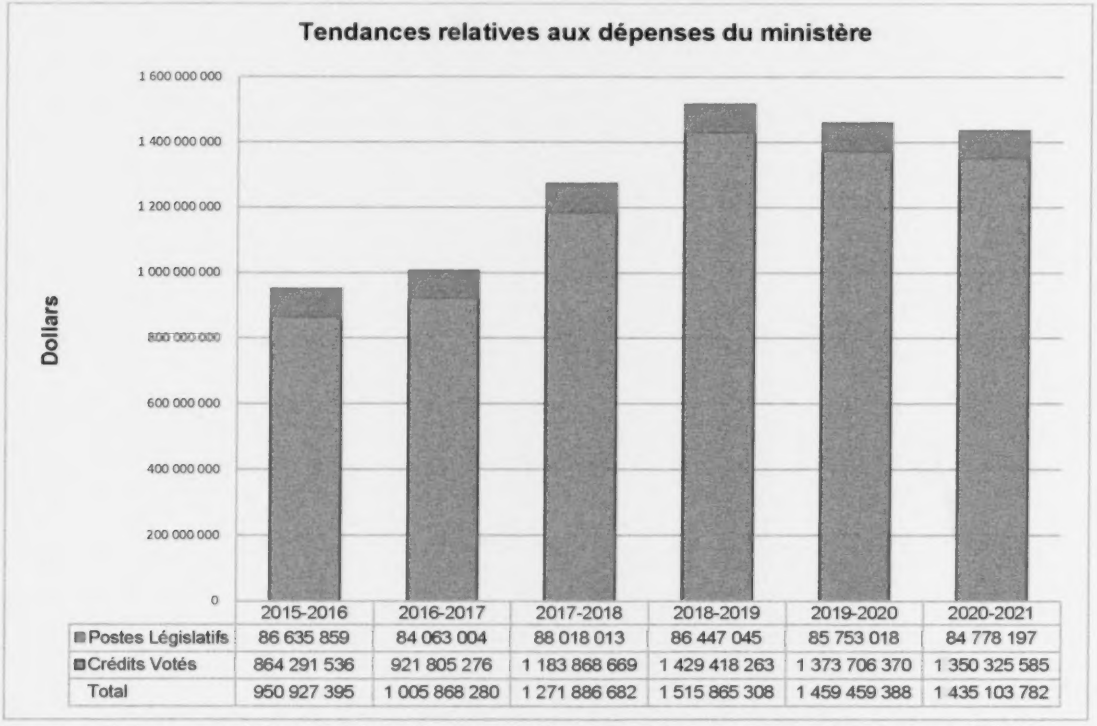

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Postes Législatifs	86 635 859	84 063 004	88 018 013	86 447 045	85 753 018	84 778 197
Crédits Votés	864 291 536	921 805 276	1 183 868 669	1 429 418 263	1 373 706 370	1 350 325 585
Total	950 927 395	1 005 868 280	1 271 886 682	1 515 865 308	1 459 459 388	1 435 103 782

Remarque : Environnement et Changement climatique Canada cherchera à obtenir du financement continu pour les initiatives prioritaires. Les demandes de financement pour de telles initiatives sont assujetties aux décisions du gouvernement et elles seront prises en compte dans les exercices budgétaires et le budget des dépenses à venir.

Les chiffres présentés pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017 sont les dépenses réelles indiquées dans les Comptes publics.

Pour l'exercice 2017-2018, les dépenses prévues comprennent les prévisions des dépenses budgétaires et législatives décrites dans le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses, les reports approuvés de fonds à des exercices futurs, les crédits affectés à la rémunération par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour tenir compte des modifications apportées aux conventions collectives dans la fonction publique ou de toute autre modification apportée par un organisme central.

Pour les exercices 2018-2019 à 2020-2021, les dépenses prévues correspondent au financement approuvé par le Conseil du Trésor pour les priorités du ministère.

En 2016-2017, les dépenses réelles d'ECCC se sont chiffrées à 1 005,9 millions de dollars, soit une hausse de 54,9 millions (5,8 %) par rapport à 2015-2016 (951,0 millions). La hausse est surtout attribuable aux dépenses accrues pour des projets temporaires dans les dossiers suivants :

- Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable;
- financement international de la lutte contre les changements climatiques;
- Stratégie emploi jeunesse;
- projets d'assainissement de sédiments contaminés;
- revitalisation du réseau de radars météorologiques du Canada;
- Infrastructures fédérales 2016.

La hausse de 266,0 millions des dépenses prévues de 2017-2018 (1 005,9 millions) par rapport aux dépenses réelles de 2016-2017 (1 271,9 millions) s'explique surtout par le nouveau financement annoncé dans les budgets de 2016 et de 2017 pour des priorités dans les dossiers suivants :

- croissance propre et changements climatiques;
- lutte contre la pollution atmosphérique;
- Stratégie emploi jeunesse;
- revitalisation du réseau de radars météorologiques du Canada;
- Fonds municipal vert;
- Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone;
- crédits affectés à la rémunération par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour tenir compte des modifications apportées aux conventions collectives dans la fonction publique.

Ces hausses sont compensées en partie par le transfert du Fonds d'appui technologique au développement durable à Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Pour une explication des écarts en matière de dépenses prévues entre 2017-2018 et 2020-2021, veuillez vous reporter à la section Sommaire de la planification budgétaire.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses 2015-2016	Dépenses 2016-2017	Prévisions des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019*	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	105 773 509	126 084 560	267 345 187	575 300 731	575 300 731	570 276 685	578 444 049
Prévention et gestion de la pollution	268 682 745	286 323 031	360 034 953	353 189 584	353 189 584	333 742 741	306 391 097
Préservation de la nature	190 845 958	193 481 114	179 385 887	172 066 587	172 066 587	136 751 137	139 020 288
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales	206 084 986	207 249 810	236 197 090	218 314 208	218 314 208	222 871 514	219 851 665
Total partiel	771 387 198	813 138 515	1 042 963 117	1 318 871 110	1 318 871 110	1 263 642 077	1 243 707 099
Services internes	179 540 197	192 729 765	228 923 565	196 994 198	196 994 198	195 817 311	191 396 683
Total	950 927 395	1 005 868 280	1 271 886 682	1 515 865 308	1 515 865,308	1 459 459 388	1 435 103 782

* Le budget principal des dépenses 2018-2019 exclut les éléments du budget 2018

Sommaire de la planification budgétaire

En excluant le financement annoncé dans le budget de 2018, on prévoit un financement total d'environ 1 515,9 millions pour 2018-2019. La hausse de 244,0 millions des dépenses prévues pour 2018-2019 par rapport à 2017-2018 s'explique surtout par le nouveau financement annoncé dans les budgets de 2016 et de 2017 pour des priorités à l'appui du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. La hausse est en partie compensée par des réductions des dépenses prévues pour les initiatives suivantes :

- Fonds municipal vert et les projets d'assainissement de sédiments contaminés sous la responsabilité essentielle de Prévention et gestion de la pollution;
- programme des espèces en péril sous la responsabilité essentielle de Préservation de la nature;
- Infrastructures fédérales 2014 et 2016 sous la responsabilité essentielle de Prévisions des conditions météorologiques et environnementales.

Le tableau sommaire indique que les dépenses prévues diminuent sur l'horizon de planification allant de 2018-2019 à 2020-2021. Cette baisse est attribuable aux initiatives venant à échéance dont le financement est temporaire. Les demandes de financement de ce genre d'initiatives doivent faire l'objet de décisions du gouvernement et seront prises en compte dans les futurs exercices et documents budgétaires.

Le financement des initiatives majeures suivantes diminuera à la fin de 2018-2019 :

- Stratégie emploi jeunesse et les projets d'assainissement de sédiments contaminés sous la responsabilité essentielle de Prévention et gestion de la pollution;
- Plan de conservation national sous la responsabilité essentielle de Préservation de la nature.

Le financement de l'initiative majeure suivante diminuera à la fin de 2019-2020 :

- Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux sous la responsabilité essentielle de Prévention et gestion de la pollution.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes prévues pour 2018-2019 (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes prévues 2018-2019	Dépenses brutes prévues pour les comptes à fins déterminées 2018-2019	Recettes prévues affectées aux dépenses 2018-2019	Dépenses nettes prévues 2018-2019
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	575 726 898	0	-426 167	575 300 731
Prévention et gestion de la pollution	372 941 642	0	-19 752 058	353 189 584
Préservation de la nature	174 777 503	0	-2 710 916	172 066 587
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales	275 496 180	0	-57 181 972	218 314 208
Total partiel	1 398 942 223	0	-80 071 113	1 318 871 110
Services internes	200 742 227	0	-3 748 029	196 994 198
Total	1 599 684 450	0	-83 819 142	1 515 865 308

Voici les principales sources de revenus affectés aux dépenses d'Environnement et Changement climatique Canada :

- NAVCAN à qui Environnement et Changement climatique Canada fournit des services de météorologie aéronautique;
- Garde côtière canadienne qui reçoit des services de surveillance et de prévision des conditions maritimes et des glaces;
- provinces qui reçoivent des services de surveillance des quantités d'eau;
- Association canadienne des producteurs pétroliers qui finance le Plan de mise en œuvre conjoint du Canada et de l'Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux;
- ministère de la Défense nationale qui reçoit des services météorologiques détaillés pour appuyer ses opérations militaires.

Ressources humaines prévues

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et Services internes (équivalents temps plein [ETP])*

Responsabilités essentielles et Services internes	ETP réels 2015-2016	ETP réels 2016-2017	Prévisions d'ETP 2017-2018	ETP prévus 2018-2019	ETP prévus 2019-2020	ETP prévus 2020-2021
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	621	688	803	823	811	795
Prévention et gestion de la pollution	1 756	1 697	1 701	1 700	1 656	1 584
Préservation de la nature	884	929	906	856	828	807
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales	1 632	1 579	1 567	1 501	1 468	1 443
Total partiel	4 893	4 893	4 977	4 880	4 763	4 629
Services internes	1 429	1 432	1 431	1 388	1 363	1 340
Total	6 322	6 325	6 408	6 268	6 126	5 969

*Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent différer entre les tableaux et dans ceux-ci. Dans tout le document, le nombre d'ETP inclut les étudiants.

Un ETP équivaut à une personne travaillant 37,5 heures par semaine à temps plein pendant toute une année, ou à tout nombre d'employés à temps partiel dont les heures de travail combinées équivalent à un ETP. Un salaire moyen a été utilisé pour calculer les ETP selon les dépenses en salaire prévues pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

La hausse de 83 ETP du nombre prévu d'ETP pour 2017-2018 par rapport au nombre réel de 2016-2017 s'explique surtout par le nouveau financement annoncé dans les budgets de 2016 et de 2017 pour des priorités dans les dossiers suivants :

- croissance propre et changements climatiques;
- lutte contre la pollution atmosphérique;
- revitalisation du réseau de radars météorologiques du Canada;
- Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

La baisse de 140 ETP du nombre prévu d'ETP pour 2018-2019 par rapport au nombre prévu pour 2017-2018 s'explique surtout par la réduction du financement des initiatives suivantes :

- programme des espèces en péril sous la responsabilité essentielle de Préservation de la nature;
- revitalisation du réseau de radars météorologiques du Canada et le Régime de calibre mondial en cas de déversement d'hydrocarbures sous la responsabilité essentielle de Prévisions des conditions météorologiques et environnementales.

Cette baisse est en partie compensée par la hausse du financement pour des priorités à l'appui de la croissance propre et de la lutte contre les changements climatiques.

Le nombre d'ETP prévu diminue sur l'horizon de planification allant de 2018-2019 à 2020-2021. Cette baisse résulte des initiatives venant à échéance dont le financement est temporaire. Les demandes de financement de ce genre d'initiatives doivent faire l'objet de décisions du gouvernement et seront prises en compte dans les futurs exercices et documents budgétaires.

La baisse de 142 ETP du nombre prévu d'ETP pour 2019-2020 par rapport au nombre prévu pour 2018-2019 s'explique surtout par la réduction du financement des initiatives suivantes :

- Plan de protection des océans sous la responsabilité essentielle de Prévention et gestion de la pollution;
- Plan de conservation national sous la responsabilité essentielle de Préservation de la nature;
- revitalisation du réseau de radars météorologiques du Canada et le Régime de calibre mondial en cas de déversement d'hydrocarbures sous la responsabilité essentielle de Prévisions des conditions météorologiques et environnementales.

La baisse de 157 ETP du nombre prévu d'ETP pour 2020-2021 par rapport au nombre prévu pour 2019-2020 s'explique surtout par la réduction du financement de l'initiative suivante :

- Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux sous la responsabilité essentielle de Prévention et gestion de la pollution.

Budget des dépenses par crédits voté

Pour tout renseignements sur les crédits d'Environnement et Changement climatique Canada, consulter le Budget principal des dépenses de 2018-2019[xi].

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations d'Environnement et Changement climatique Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web du ministère[xii].

État condensé prospectif des résultats des opérations
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats des prévisions pour 2017-2018	Résultats prévus 2018-2019	Écart (résultats prévus pour 2018-2019 moins prévisions des résultats 2017-2018)
Total des dépenses	1 444 747 441	1 662 916 382	218 168 941
Total des revenus	92 948 122	94 472 458	1 524 336
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 351 799 319	1 568 443 924	216 644 605

Les dépenses totales devraient augmenter de 218,2 millions de dollars en 2018-2019 par rapport aux résultats prévus de 2017-2018. Cette hausse s'explique surtout par le nouveau financement annoncé dans les budgets de 2016 et de 2017 pour des priorités à l'appui du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. La hausse est en partie compensée par des réductions des dépenses prévues pour les initiatives suivantes :

- Fonds municipal vert;
- projets d'assainissement de sédiments contaminés;
- programme des espèces en péril;
- infrastructures fédérales 2014 et 2016.

Le total des revenus pour 2018-2019 devrait augmenter de 1,5 million par rapport au total de l'exercice 2017-2018. Cette hausse s'explique surtout par une augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit pour les recettes anticipées liées aux activités du Plan de mise en œuvre conjoint du Canada et de l'Alberta pour la surveillance des sables bitumineux.

À des fins de comparaison, les résultats prévus sont fondés sur les données et tendances historiques et comprennent le budget principal des dépenses de 2018-2019, tandis que les prévisions pour 2017-2018 renseignent le lecteur sur les dépenses estimées pour 2017-2018 selon les données et tendances historiques, le budget principal des dépenses de 2017-2018, les budgets supplémentaires des dépenses A et B, le budget supplémentaire des dépenses C prévu et le financement par le Conseil du Trésor de la rémunération rétroactive prévue dans les nouvelles conventions collectives. Les chiffres des résultats prévus ne comprennent pas les postes comme les fonds reportés.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée

Administrateur ministériel : Dr. Stephen Lucas

Portefeuille ministériel : Environnement et Changement climatique Canada

Instruments habilitants :

- Loi sur le ministère de l'Environnement[xlii]
- Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)[xliii]
- Loi sur les espèces en péril[xliv]
- Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux[xlv]
- Loi sur les ressources en eau du Canada[xlvi]
- Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois[xlvii]
- Loi sur les renseignements en matière de modification du temps[xlviii]
- Loi sur les pêches[xlix] (administration des dispositions sur la prévention de la pollution)
- Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique[l]
- Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs[li]
- Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial[lii]
- Loi sur les espèces sauvages au Canada[liii]
- Loi fédérale sur le développement durable[liv]
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)[lv]
- Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement[lvi]
- Loi sur la semaine de la protection de la faune[lvii]

Année d'incorporation ou de création : 1971

Renseignements supplémentaires

Raison d'être, mandat et rôle

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le site Web d'Environnement et Changement climatique Canada[lviii].

Contexte opérationnel et principaux risques

L'information sur le contexte opérationnel et les risques principaux est accessible sur le site Web d'Environnement et Changement climatique Canada[lix].

Cadre de présentation de rapports

Voici le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de référence pour 2018-2019 d'Environnement et Changement climatique Canada.

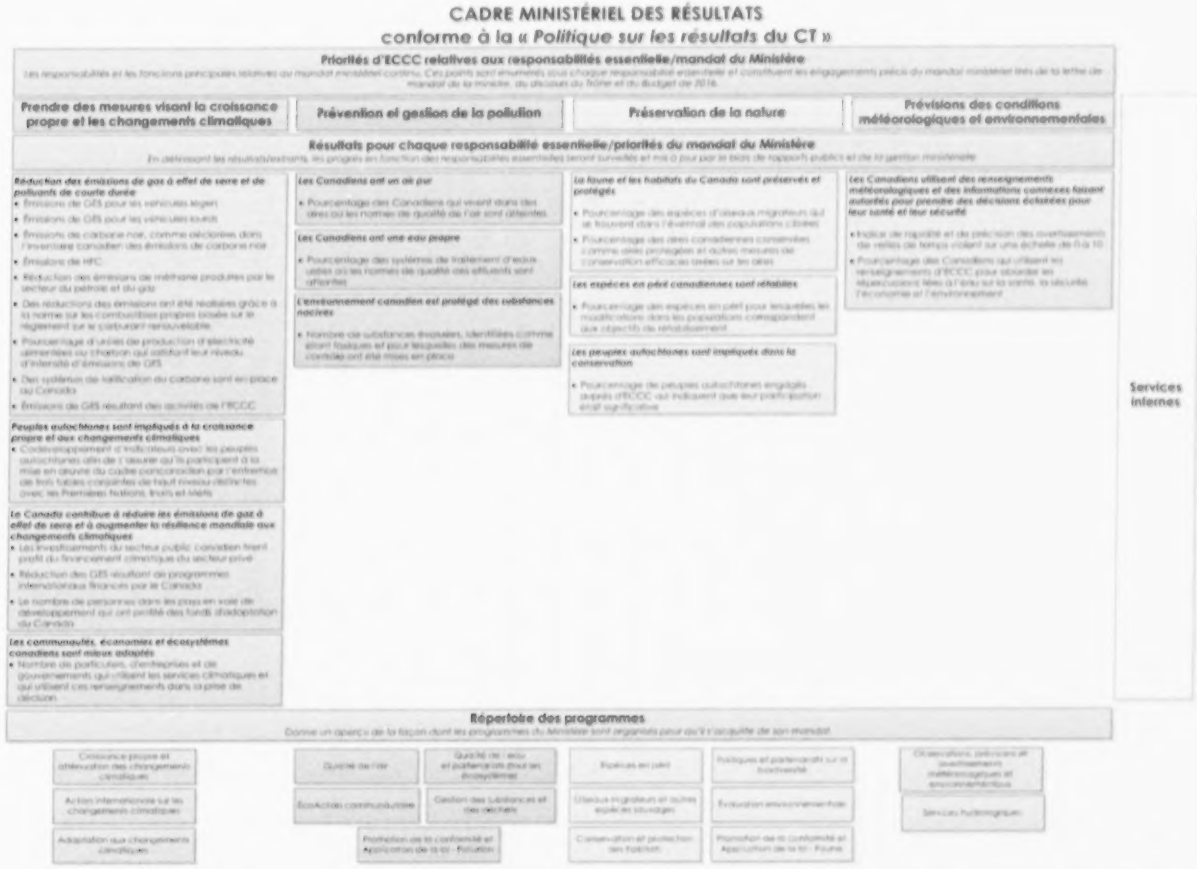

En 2017-2018, le ministère est passé de ses résultats stratégiques et de son Architecture d'alignement des programmes (AAP), qui étaient obligatoires en vertu de l'ancienne Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats (SGRR) du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), au nouveau Cadre ministériel des résultats (CMR), exigé par la Politique sur les résultats[ix] du SCT. Le tableau suivant présente la concordance entre l'AAP et le CMR.

Le CMR intègre les engagements énoncés dans la lettre de mandat de la ministre et appuie la capacité du ministère à obtenir des résultats concrets pour la population canadienne. Le CMR comprend les responsabilités essentielles (ce que le ministère fait), les résultats ministériels (ce que le ministère s'efforce de réaliser), les indicateurs (comment les progrès seront mesurés) et le répertoire des programmes (comment les programmes du ministère s'y prennent pour obtenir les résultats).

2018-2019 Responsabilités essentielles			
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	**Prévention et gestion de la pollution**	**Préservation de la nature**	**Prévisions des conditions météorologiques et environnementales**

Concordance entre le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de 2018-2019, et les Résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement de programmes de 2017-2018.

Programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes 2017-2018	**Pourcentage du programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes qui correspond (en dollars) au programme du Répertoire des programmes**	**Répertoire des programmes 2018-2019**
1.1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	100 %	Politiques et partenariats sur la biodiversité
1.1.2 Espèces en péril	100 %	Espèces en péril
1.1.3 Oiseaux migrateurs	100 %	Oiseaux migrateurs et autres espèces sauvages
1.1.4 Partenariats pour la conservation des habitats	100 %	Conservation et protection des habitats
1.1.5 Aires protégées	100 %	
1.2.1 Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques	100 %	Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes
1.2.2 Gestion et utilisation des ressources en eau	100 %	Services hydrologiques
1.2.3 Services hydrométriques	100 %	
1.3.1 Rapports axés sur le développement durable et indicateurs	100 %	ÉcoAction communautaire
1.3.2 Évaluations environnementales et surveillances des écosystèmes	2,57 %	Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes
	35,85 %	Oiseaux migrateurs et autres espèces en péril
	61,58 %	Évaluation environnementales
1.3.3.1 Financement communautaire ÉcoAction	100 %	ÉcoAction communautaire
1.3.3.2 Fonds pour dommages à l'environnement	100 %	

1.3.3.3 Programme d'emploi jeunesse en environnement	100 %	ÉcoAction communautaire
1.3.4 Grands Lacs	100 %	Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes
1.3.5 Saint-Laurent	100 %	
1.3.6 Lac Simcoe / sud-est de la Baie Georgienne	100 %	
1.3.7 Lac Winnipeg	100 %	
1.3.8 Partenariats sur les écosystèmes	100 %	
1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	100 %	Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune
2.1.1 Observations, prévisions et avertissements météorologiques et environnementaux	100 %	Observations, prévisions et avertissements météorologiques et environnementaux
2.1.2 Information météorologique liée à la santé	100 %	
2.1.3 Information, prévisions et outils climatologiques	0,90 %	Croissance propre et atténuation des changements climatiques
	83,37 %	Adaptation aux changements climatiques
	0,38 %	Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes
	16,63 %	Observations, prévisions et avertissements météorologiques et environnementaux
2.2.1 Services météorologiques pour la navigation aérienne	100 %	Observations, prévisions et avertissements météorologiques et environnementaux
2.2.2 Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime	100 %	
2.2.3 Services météorologiques pour les opérations militaires	100 %	
3.1.1 Gestion des substances	100 %	Gestion des substances et des déchets
3.1.2 Gestion des effluents	100 %	
3.1.3 Pollution marine	100 %	
3.1.4 Urgences environnementales	100 %	
3.1.5 Sites contaminés	100 %	
3.2.1.1 Émissions du secteur industriel	89,87 %	Croissance propre et atténuation des changements climatiques
	9,68 %	Qualité de l'air
	0,45 %	Gestion des substances et des déchets
3.2.1.2 Émissions du secteur des transports	56,53 %	Croissance propre et atténuation des changements climatiques
	2,12 %	Action internationale sur les changements climatiques
	43,47 %	Qualité de l'air
3.2.2 Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air	98,45 %	Action internationale sur les changements climatiques
	1,55 %	Qualité de l'air

3.2.3 Technologie environnementale	19,19 %	Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes
	26,26 %	Qualité de l'air
	48,57 %	Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes
	5,98 %	Gestion des substances et des déchets
3.3 Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	100 %	Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes d'Environnement et Changement climatique Canada sont accessibles dans l'InfoBase du Gouvernement[lxi].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles sur le site Web[lxii] d'Environnement et Changement climatique Canada.

- Analyse comparative entre les sexes
- Audits internes à venir au cours du prochain exercice
- Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices
- Financement pluriannuel initial
- Initiatives horizontales
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[lxiii]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Environnement et Changement climatique Canada
Informathèque
Téléphone : 819-997-2800 ou 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Télécopieur : 819-994-1412
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (Gender-based Analysis Plus (GBA+)

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que l'analyse va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). L'identité de chacun est déterminée par de multiples facteurs qui se recoupent; l'ACS+ tient compte de ces facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)[14]

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

[14] L'architecture d'alignement des programmes a été remplacée par le Répertoire des programmes en vertu de la Politique sur les résultats.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présentent une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d. la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Services et activités, prises séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

[i] Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone : www.canada.ca/en/environment-climate-change/news/2017/06/low_carbon_economyfund.html
[ii] Évaluation horizontale du thème Adaptation du Programme sur la qualité de l'air : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/evaluations/evaluation-horizontale-theme-adaptation-programme-qualite-air-2017/regards-evaluation.html
[iii] Conseil canadien des ministres de l'environnement : www.ccme.ca/
[iv] 2018 Global Methane Forum : www.globalmethane.org/GMF2018/
[v] Alliance Énergiser au-delà du charbon : www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/mesures-internationales-canada/retrait-progressif-charbon/declaration-alliance.html
[vi] Politique d'aide internationale féministe : international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra
[vii] Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement : www.cciced.net/cciceden/
[viii] Plan de gestion des produits chimiques : www.canada.ca/en/health-canada/services/chemical-substances/chemicals-management-plan.html
[ix] Troisième phase : www.canada.ca/fr/sante-canada/services/substances-chimiques/plan-gestion-produits-chimiques/tableau-sommaire-mise-en-oeuvre-2016-2021.html
[x] Règlement visant à interdire l'amiante : www.canada.ca/fr/sante-canada/services/substances-chimiques/plan-gestion-produits-chimiques/initiatives/amiante.html
[xi] Conseil canadien des ministres de l'Environnement : www.ccme.ca/
[xii] Système de gestion de la qualité de l'air : www.ccme.ca/fr/current_priorities/air/index.html
[xiii] Polluants atmosphériques : airquality-qualitedelair.ccme.ca/fr/
[xiv] Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant : www.ccme.ca/fr/current_priorities/air/ncqaa.html
[xv] Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques : laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2016-151/
[xvi] Règlement visant à limiter les émissions toxiques des raffineries et des autres usines pétrochimiques : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2017/05/projet_de_reglementvisantareduirelesrejetsdecomposesorganiquesvo.html
[xvii] Rapport sur l'état de l'air : airquality-qualitedelair.ccme.ca/fr/
[xviii] Plan de protection des océans : parlonstransport.ca/ppo
[xix] Dépollution du récif Randle : www.randlereef.ca/
[xx] Tableau de renseignements supplémentaires sur le récif Randle : www.canada.ca/en/environment-climate-change/corporate/transparency/corporate-management-reporting/departmental-plans.html
[xxi] Évaluation du programme d'ECCC sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/evaluations/evaluation-programme-qualite-eau-sante-ecosystemes-aquatiques/sommaire-evaluation-programme-qualite-eau-sante-ecosystemes-aquatiques.html
[xxii] Évaluation de l'initiative du bassin du lac Winnipeg : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/evaluations/evaluation-initiative-bassin-winnipeg/sommaire-evaluation-initiative-bassin-lac-winnipeg.html
[xxiii] La protection des Grands Lacs : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/protection-grands-lacs.html
[xxiv] science citoyenne : science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97169.html
[xxv] Évaluation du programme des Grands Lacs d'ECCC : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/evaluations/programme-grands-lacs-mars-2017/sommaire.html
[xxvi] Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs : binational.net/fr/glwqa-aqegl/
[xxvii] Plan d'action Saint-Laurent 2011-2016 : planstlaurent.qc.ca/fr/accueil.html
[xxviii] Stratégie fédérale de développement durable : www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/strategie-federale-developpement-durable.html
[xxix] Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux.html
[xxx] Projet de loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable : www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=9057534&Language=F
[xxxi] Évaluation du programme d'indicateurs de durabilité d'ECCC : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/evaluations/rapports-developpement-durable-indicateurs.html
[xxxii] Loi sur les espèces en péril : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/s-15.3/
[xxxiii] Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/m-7.01/
[xxxiv] Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord : nabci-us.org/

[xxxv] Îles Scott : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/existantes/iles-scott-proposee-milieu-marin.html
[xxxvi] Réserve nationale de faune en milieu marin des îles Scott : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/existantes/iles-scott-proposee-milieu-marin.html
[xxxvii] Convention sur la diversité biologique : www.cbd.int/convention/
[xxxviii] Centre d'avis de cendres volcaniques : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/types-previsions-meteorologiques-utilisation/soutien-urgences-environnementales/section-reponse/centre-avis-cendres-volcaniques-montreal.html
[xxxix] InfoBase du SCT : www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#
[xl] Budget principal des dépenses de 2018-2019 : www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html
[xli] Site Web du ministère : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence.html
[xlii] Loi sur le ministère de l'Environnement : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-10/index.html
[xliii] Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/page-1.html#s-1.
[xliv] Loi sur les espèces en péril : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-1.html#preamble
[xlv] Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux : www.laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-20/index.html
[xlvi] Loi sur les ressources en eau du Canada : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-11/index.html
[xlvii] Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-10.4/page-1.html
[xlviii] Loi sur les renseignements en matière de modification du temps : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-5/index.html
[xlix] Loi sur les pêches : www.ec.gc.ca/pollution/default.asp?lang=Fr&n=072416B9-1
[l] Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique : www.ec.gc.ca/add-mw/default.asp?lang=Fr&n=56303427-1
[li] Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs : www.ec.gc.ca/nature/default.asp?lang=Fr&n=496E2702-1
[lii] Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial : www.ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=Fr&n=18F4A0BC-1
[liii] Loi sur les espèces sauvages du Canada : www.ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=Fr&n=E8EA5606-1
[liv] Loi fédérale sur le développement durable : www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1
[lv] Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.21/page-1.html
[lvi] Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-12.5/page-1.html
[lvii] Loi sur la semaine de la protection de la faune : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-10/index.html
[lviii] Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/plans-ministeriels.html
[lix] Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/plans-ministeriels.html
[lx] Politique du SCT sur les résultats : www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=31300
[lxi] l'InfoBase du Gouvernement : www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#
[lxii] Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada: www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence.html
[lxiii] Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7ième étage, Édifice Fontaine
200, Boul. Sacré-Coeur
Gatineau (Québec) K1A OH3
enviroinfo@ec.gc.ca
Téléphone : Sans frais: 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
ou 819-997-2800
Gouvernement du Canada